



# Evaluation de la mise en œuvre de la délégation de compétence des aides à la pierre 2020-2025 consentie par l'Etat et de la pertinence de la renouveler



Département  
**Maine et  
 Loire**

**Maître d'ouvrage :** Département Maine et Loire

**Mission :**

- Diagnostic
- Perspectives et propositions sur les modalités d'exercice de la délégation

**Avancement :** En cours

**Coordonnées du maître d'ouvrage :**

Marie-Laure CLOAREC  
 Directrice de l'Habitat et du Logement  
 Tél. 02 41 18 80 67  
 ml.cloarec@maine-et-loire.fr

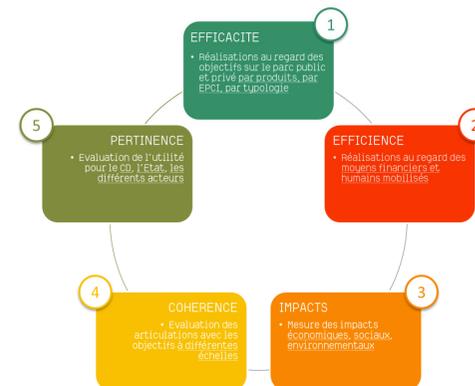
**objectifs de la mission**

L'objectif de l'évaluation est de fournir une vision claire et structurée de ce qu'a produit la convention de délégation des aides à la pierre sur la période 2020-2025. Elle constitue un volet essentiel et indispensable pour aider les élus du Département à décider s'ils souhaitent ou non la reconduire.

Si elle est reconduite, l'évaluation permettra d'apporter des éléments concernant les objectifs à inscrire et les moyens financiers à négocier avec l'Etat et l'Anah pour la nouvelle convention.

L'évaluation-diagnostic de l'étude permet une qualification et une hiérarchisation des problématiques, tenant compte également de la diversité des secteurs géographiques. L'approche spatiale de la convention de délégation des aides à la pierre doit ainsi jouer sur les différentes échelles imbriquées, avec en particulier un double regard sur l'échelle départementale et celle de chacun des 9 EPCI.

**Questions traitées dans l'évaluation**



**Des taux de réalisation des objectifs très satisfaisants**

